



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2023/03-19**

**Objet : Affectation définitive du résultat 2022 du budget parc de stationnement**

**L'an deux mille vingt-trois,**

Le vingt-et-un mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1<sup>er</sup>Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

**Présents :** Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS (arrivé à 19h53, présentation délibération n°2023/03-12), Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48, délibération n°2023/03-11), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h23, délibération n°2023/03-17), Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Éric FROMMWEILER.

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Isabelle TRAPPIER à Dominique GERBERT  
Florent BORON à Gérard PARFAIT  
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS  
Stéphanie NOGUES à Éric FROMMWEILER

**Absente :**

Nathalie ZENOU

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Objet : Affectation définitive du résultat 2022 du budget parc de stationnement**

**VU** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

**VU** le Code des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-5 alinéa 1,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 en vigueur,

**VU** la délibération votée en séance portant approbation du Compte de Gestion du budget parc de stationnement sur l'exercice 2022,

**VU** la délibération votée en séance relative au Compte Administratif du budget parc de stationnement sur l'exercice 2022,

**CONSIDERANT** l'excédent de la section d'exploitation, soit **21.263,28 €**,

**CONSIDERANT** l'avis favorable à l'unanimité de la commission « finances, informatique et ressources humaines » du 13 mars 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** d'affecter les résultats 2022 au budget principal de la commune comme suit :

- Fonctionnement Compte R/002 ..... **21.263,28 €**



**Objet : Affectation définitive du résultat 2022 du budget parc de stationnement**

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 22 mars 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de communes Gally Mauldre,

**Karine DUBOIS**

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le **23/03**/2023

Document rendu exécutoire le **23/03**/2023

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**Pascal PARISSIER**